



**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANÇOIS-DU-LAC**

41, RUE TRAHAN, C.P. 30
PIERREVILLE, QC, J0G 1J0
Tél. : 450-568-2171

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 18 février 2025 à 19 :00 à laquelle sont présents :

Benoit Yergeau	Président, Maire St-Pie-de-Guire
Léo-Paul Desmarais	Conseiller Yamaska
Marie-Pier Guévin-Michaud	Conseillère Pierreville
André Descoteaux	Maire Pierreville
Jean-Daniel Scheurer	Conseiller St-Pie-de-Guire
Jean Beaubien	Conseiller St-Gérard-Majella
Pierre Provost	Conseiller St-Gérard-Majella
Réjean Gamelin	Conseiller St-François-du-Lac
Nathalie Gamelin	Vice-présidente, conseillère Saint-François-du-Lac
Pierre Hamel	Directeur incendie

Présence : 2 pompiers

Absence motivée : Diane De Tonnancourt, Mairesse de Yamaska

Formant quorum sous la présidence de Benoit Yergeau,
Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance ;
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
03. Présentation des états financiers 2024;
04. Adoption du procès-verbal 19 novembre 2024;
05. Lecture et adoption des comptes payés au 31 janvier 2025;
06. État des revenus et dépenses au 31 janvier 2025;
07. Cotisation AGSICQ 2025
08. Cotisation ADMQ 2025
09. Résolution adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française;
10. Résolution amélioration couverture cellulaire;
11. Résolution dépôt rapport annuel 2024 sécurité incendie : Pierreville et St-François-du-lac et Régie d'incendie de Pierreville St-François-du-lac;
12. Mot du directeur ;
13. Période de questions ;
14. Divers suivi dossier SGM;
15. Date de la prochaine rencontre: 20 mai 2025;
16. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-01

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenue de voter d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

03. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

Le rapport financier 2024 est présenté par M. Daniel Tétreault de la firme Daniel Tétreault CPA auditeur CA. Le rapport présente des revenus de 670 164 \$, des dépenses de 612 560 \$, pour un déficit d'exercice de 248 \$ ce qui porte le surplus non affecté à 149 939 \$. Le conseil accepte le dépôt du rapport financier 2024 et en autorise la transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2025-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Beaubien,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenu de voter, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 19 novembre 2024.

Adoptée

05. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur incendie et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2024-09-31 (Adoption Budget 2025);

2025-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin,

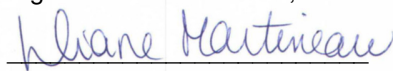
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, d'adopter les comptes payés au 31 janvier 2025 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 296 033,09 \$

Adoptée

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des comptes payés : 296 033,09 \$

Signé ce 15 février 2025,



Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière.

06. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2025 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2025. Le total des dépenses est de 63 121 \$. Et des revenus 108 731 \$ il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

07. RÉSOLUTION COTISATION ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ)

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a de l'intérêt pour Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les avantages et le support offert par l'Association;

2025-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud, ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenu de voter, de payer la cotisation annuelle à l'AGSICQ pour l'année 2025 pour Pierre Hamel, au cout de 320\$ plus taxes.

Adoptée

08. RÉSOLUTION COTISATION ANNUELLE ADMQ 2024

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a de l'intérêt pour Association des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les avantages et le support offert par l'association;

2025-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Desmarais, ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenu de voter, de payer l'adhésion à l'Association des employés municipaux du Québec pour l'année 2025 pour Diane Martineau, secrétaire-trésorière, au cout de 502 \$ plus taxes.

09. RÉSOLUTION ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT QUE la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisées;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la régie;

2025-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenue de voter, d'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac » jointe en Annexe C (ci-après la « Directive »);

QUE la Directive de la Régie d'incendie de Pierreville St-François du lac remplace la directive générale du ministre de la langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023;

QUE cette directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française
- publié sur le site internet de la municipalité de St-pie-de-Guire
- diffusée au personnel de la Régie
- révisée au moins tous les cinq ans

Adoptée

10. RÉSOLUTION AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

2025-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenu de voter, **DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée

11. **A) RÉSOLUTION DÉPÔT RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE 2024 POUR PIERREVILLE ET ST-FRANÇOIS-DU-LAC**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Pierreville et St-François-du-Lac font partie de la Régie d'incendie de Pierreville St-François-du-Lac et qu'ils ont procédé au dépôt de leur rapport annuel 2024 en sécurité incendie;

2025-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenue de voter, que la Régie appuie le dépôt du rapport annuel 2024 en sécurité incendie pour les municipalités de Pierreville et St-François-du-Lac

Adoptée

B) RÉSOLUTION DÉPÔT RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE 2024 POUR LA RÉGIE D'INCENDIE DE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac procède au dépôt de son rapport annuel 2024 en sécurité incendie;

2025-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenue de voter, que la Régie procède à son dépôt du rapport annuel 2024 en sécurité incendie pour l'ensemble de la régie d'incendie de Pierreville St-François-du-Lac.

Adoptée

12. **MOT DU DIRECTEUR**

Il y a eu 150 appels en 2024
27 appels jusqu'à présent en 2025

Le directeur incendie souligne le bon travail des pompiers. La chimie est bonne et tout le monde travaille avec efficacité.

Un message pour les municipalités de ne pas oublier de procéder rapidement au déneigement des bornes fontaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

14. DIVERS

Suivi dossier St-Gérard-de-Majella : le MAMH a transmis un courriel avec une demande de diverses informations. D'autres détails sont à venir.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre 20 mai 2025 à 19 :00, 41 rue Trahan Pierreville.

12. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

2025-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le président s'étant abstenu de voter, de lever la réunion à 19:39.

Adoptée

Benoit Yergeau, vice-président

Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière

« Je, Benoit Yergeau vice-président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ANNEXE A

	Date	Écriture	Fournisseurs	Description	Montant
1	2024-11-01	11519	Accommodeur St-Francois	Diesel camion 2024-10	619,51
2	2024-11-01	11525	Municipalité de Pierreville	Dernier paiement taxes	332,87
3	2024-11-01	11529	Diane Martineau tenue de livres	Honoraire secrétaire 2024-11	885,77
4	2024-11-01	11530	Dépanneur Pierreville	Diesel camion 2024-10	330,25
5	2024-11-04	11570	JP152 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire pompier 15 juin 15 nov 2024	72 970,99
6	2024-11-08	11515	Boivin et Gauvin inc.	Lumières led pour casques + casques	1 758,55
7	2024-11-08	11518	Protection Incendie CFS ltée	Recharge air comprimé	1 099,16
8	2024-11-08	11523	Mun St-David	Entraide	2 900,90
9	2024-11-08	11524	Mécanique générale MPC	Tests SAAQ	220,06
10	2024-11-08	11526	Purolator	Frais d'envoi groupe CLR	84,79
11	2024-11-11	11514	RREMQ	Fonds de retraite 2024-10	977,18
12	2024-11-11	11527	ACCEO Solutions inc.	Sauvegarde 2024-11	19,32
13	2024-11-12	11521	Hydro-Québec	Électricité 2024-09-22 au 2024-10-21	291,94
14	2024-11-17	11528	Groupe CLR	Location télé-page 2024-11-19 au 2024-12-18	191,78
15	2024-11-18	11517	Bell Mobilité	Cellulaire 2024-11	48,32
16	2024-11-24	999	Lefebvre Benjamin	Remb. Frais déplacement formation	329,75
17	2024-11-24	11520	Pierre Hamel	Remb. dépenses sur intervention	338,89
18	2024-11-24	11522	Pierre Hamel	Renflouement petite caisse 2024-08 à 2024-11 poste, entre rep caserne, dépenses sur intervention, remb. Frais déplacement formation, entr répar camion	753,08
19	2024-11-27	11592	JP153 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire Pierre nov 2024	3 339,02
20	2024-11-28	11516	Visa Desjardins	Dépenses sur interventions	276,37
21	2024-11-30	11557	JR121 PROV.	DAS prov 2024-11	22 917,97
22	2024-11-30	11558	JR121 FED. (N)	DAS fed 2024-11	10 476,72
23	2024-12-01	11665	Transport Sylvain Desfossées	Changement d'huile 4 camions	3 489,05
24	2024-12-01	11680	Diane Martineau tenue de livres	Honoraire secrétaire 2024-12	885,77
25	2024-12-01	11681	Régie incendie Louis Aimé Massue	Entraide	351,05
26	2024-12-01	11682	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour acomba mensualité 2024-12	165,56
27	2024-12-01	11683	Aréo-feu	Lampe de circulation (2)	163,26
28	2024-12-02	11673	Cogeco cable	Téléphone et internet 2024-12	143,56
29	2024-12-08	11664	Accommodeur St-Francois	Diesel camion 2024-11	827,98
30	2024-12-08	11678	Dépanneur Pierreville	Diesel camion 2024-11	286,09

31	2024-12-09	11679	RREMQ	Fonds de retraite 2024-11	781,75
32	2024-12-10	11667	Camions Carl Thibault inc	Remplacement kit de valve	1 726,92
33	2024-12-10	11668	Mun. St-Pie-de-Guire	Frais déplacement formation Daniel Tétreault	20,25
34	2024-12-10	11670	ICO technologies inc.	Mise à jour logiciel première ligne 1 an	2 437,36
35	2024-12-10	11671	Régie Lac St-Pierre	Entraide	4 207,08
36	2024-12-10	11674	Protection Incendie CFS ltée	Recharge air comprimé	2 378,90
37	2024-12-10	11675	Daniel Tétreault	Formation comptabilité	402,41
38	2024-12-11	11672	ACCEO Solutions inc.	Sauvegarde 2024-12	19,32
39	2024-12-13	11666	Hydro-Québec	Électricité 2024-10-22 au 2024-11-21	716,26
40	2024-12-14	11559	JP151 DEPOT DIRECT (TFE)	Rémunération élus 2024	3 351,67
41	2024-12-15	11669	Boivin et Gauvin inc.	Bottes fire eagle	810,57
42	2024-12-18	11662	Bell Mobilité	Cellulaire 2024-12	48,32
43	2024-12-19	11676	Groupe CLR	Location télé-page 2024-12-19 au 2025-01-18	191,78
44	2024-12-25	11600	JP154 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire Pierre 2024-12	4 200,00
45	2024-12-27	11663	Visa Desjardins	Cartouche d'encre, ent repa camion, changement huile pickup	451,32
46	2024-12-31	11605	JR122 PROV.	DAS prov 2024-12	2 505,96
47	2024-12-31	11606	JR122 FED. (N)	DAS fed 2024-12	1 365,62
48	2024-12-31	11661	Cogeco cable	Téléphone et internet 2025-01	143,56
49	2024-12-31	11677	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour acomba mensualité 2025-01	165,56
50	2025-01-03	11804	Diane Martineau tenue de livres	Honoraire secrétaire 2025-01	907,92
51	2025-01-05	11793	Dépanneur Pierreville	Diesel camion 2024-12	109,80
52	2025-01-07	11791	Régie Lac St-Pierre	Entraide	632,97
53	2025-01-07	11792	Boivin et Gauvin inc.	Remplacement lance 1,5 pouces	1 408,44
54	2025-01-07	11794	Accommodeur St-Francois	Diesel camion 2024-12	562,77
55	2025-01-07	11802	Mun St-David	Entraide	1 384,61
56	2025-01-07	11803	Protection Incendie CFS ltée	Recharge air comprimé	270,20
57	2025-01-10	11798	Bélanger Sauvé avocats	Honoraires dossier St-Gérard	1 185,68
58	2025-01-11	11801	ACCEO Solutions inc.	Sauvegarde 2025-01	19,32
59	2025-01-13	11796	Hydro-Québec	Électricité 2024-11-22 au 2024-12-21	1 759,17
60	2025-01-17	11799	Drumco Énergie inc.	Entretien annuel Génératrice	679,79
61	2025-01-17	11800	Centre de services scolaire Des Chênes	Formation pompiers RCR	735,84
62	2025-01-17	11805	RREMQ	Fonds de retraite 2024-12	677,42
63	2025-01-17	11807	Aréo-feu	Remplacement 5 bunkers	23 475,60
64	2025-01-19	11806	Groupe CLR	Location télé-page 2025-01-19 au 2025-02-18	191,78
65	2025-01-20	11808	Centre de services scolaire Des Chênes	Formation pompier 1 dernier versement	5 550,00
66	2025-01-20	11809	Bell Mobilité	Cellulaire 2025-01	48,34
67	2025-01-29	11848	JP156 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire Pierre 2025-01	3 440,00
68	2025-01-30	11795	Visa Desjardins	Fournitures de bureau	61,98

69	2025-01-31	11797	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour acomba mensualité 2025-02	165,56
70	2025-01-31	11847	JR124 PROV.	DAS prov 2025-01	1 995,83
71	2025-01-31	11853	JR124 FED.	DAS fed 2025-01	925,92
72					199 589,06
73	2024-06-10	11040	JP144 dépôt direct (TFE)	Salaire pompiers 15 nov au 15 juin 2024	93 104.03
74	2024-06-26	11068	JP145 dépôt direct (TFE)	Salaire Pierre juin 2024	3 340.00
					296 033.09

ANNEXE B

BUDGET 2025 RÉGIE D'INCENDIE DE PIERREVILLE ST-FRANCOIS-DU-LAC

	adopté reso 2024-09-31	Budget 2025	Au 31 janvier 2025	% d'utilisation 8%	Commentaires
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
	Gestion Financière				
02-110-00-130	Frais conseil d'adm., déplacements	4 000 \$			
02-120-00-141	Salaire directeur	76 875 \$	5 913 \$	8%	
02-120-00-145	Vacances - Direction	4 613 \$	355 \$	8%	
02-120-00-210	Fonds de retraite	5 228 \$	401 \$	8%	
02-120-00-222	Avantages sociaux	13 325 \$	848 \$	6%	
02-120-00-330	Internet, téléphone(cogeco), sauvegarde	1 823 \$	131 \$	7%	
02-120-00-339	Frais de poste	500 \$			
02-120-00-346	Activités externes, congrès, colloques, etc	3 500 \$	1 458 \$	42%	
02-120-00-412	Services juridiques	18 000 \$			
02-120-00-413	Honoraires vérification	3 990 \$	829 \$	21%	
02-120-00-414	Honoraires greffière- trésorière	10 448 \$			
02-120-00-423	Ass (Section IVerr- omis)(Sect III civ gén)	11 495 \$			
02-120-00-494	Abonnements:acsiq, PG, acomba, admq	3 900 \$	302 \$	8%	
02-120-00-517	Location (cellulaire, CLR)	8 500 \$	219 \$	3%	
02-120-00-670	Fournitures bureau	3 000 \$	74 \$	2%	
02-120-00-790	Autres Dépenses	500 \$			
	TOTAL ADM. GÉNÉRALE	169 697 \$	10 532 \$		

	SÉCURITÉ PUBLIQUE				
02-220-00-141	Salaires intervention	100 000 \$			
02-220-00-142	Salaires entrainement	10 000 \$			
02-220-00-143	Salaires entretien	3 000 \$			
02-220-00-144	Salaires prévention	4 000 \$			
02-220-00-145	Salaires de garde	15 990 \$			
02-220-00-146	Salaires formation	11 000 \$			
02-220-00-147	Salaire entraide	10 000 \$			
02-220-00-150	Vacances pompiers	9 000 \$			
02-220-00-222	Avantages sociaux pompiers	17 000 \$			
02-220-00-240	CNESST				
02-220-00-342	Licence/radio	750 \$			
02-220-00-422	Assurances bâtisse (section I)	10 464 \$			
02-220-00-425	Assurances véhicules (section VI)	7 032 \$			
02-220-00-443	Déneigement de la caserne	2 700 \$			
02-220-00-444	Taxes mun et scolaires	1 300 \$			
02-220-00-454	Inscription formation	10 000 \$			
02-220-00-455	Immatriculation (SAAQ, PEVL)	4 850 \$			
02-220-00-517	Réparation et tests app. Respiratoires	1 000 \$			
02-220-00-522	Réparation, entretien, caserne	3 500 \$	693 \$	20%	
02-220-00-525	Réparation matériel roulant	7 000 \$	190 \$	3%	
02-220-00-526	Tests de pompe camion	1 500 \$			
02-220-00-527	Entre et réparation équipement	500 \$	1 045 \$	209%	
02-220-00-528	Inspection, décontamination et réparation habits	6 500 \$			
02-220-00-529	Inspections mécaniques (saaq)	1 000 \$			
02-220-00-640	Pièces et équipement	11 000 \$			
02-220-00-650	Achat uniformes	500 \$			
02-220-00-651	Achat app. Respiratoires	26 151 \$	25 646 \$	98%	* selon soumission

02-220-00-652	Achat habits de combat, casques et bottes	27 000 \$	21 436 \$	79%	*bunkers + casques + bottes + gants
02-220-00-681	Électricité caserne	11 000 \$	1 606 \$	15%	
02-220-00-682	Essence - diesel	8 500 \$	931 \$	11%	
02-220-00-689	Remplissage bouteille d'air	4 000 \$	440 \$	11%	
02-220-00-724	Équipements matériel roulant	5 500 \$			
02-220-00-790	Dépenses sur interventions à refacturer	10 000 \$	601 \$	6%	*in and out
02-220-00-795	Dépenses sur interventions	1 500 \$			
02-220-00-985	Créance douteuse et irrecoverables SAAQ	1 300 \$			
02-220-00-999	Achats divers				
	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	344 538 \$	52 590 \$	15%	
	FRAIS DE FINANCEMENT				
02-910-00-100	Intérêts et frais de banque	60 \$			
02-921-00-480	Intérêts prêt camion	1 522 \$			
02-921-00-481	Intérêts prêt agrandissement	36 814 \$			
02-921-00-881	Intérêts prêt temporaire				
02-921-00-882	Intérêts marge de crédit				
	Frais de financement				
	TOTAL FRAIS FINANCEMENT	38 396 \$			
0---600	PROJET IMMOBILISATION				
	Projet divers				
	- Sécurité publique				
	- Équipement infor. - ameuble				
	- Immobilisation - machinerie				
	Total autres activités financières				
	TOTAL PROJET IMMOBILISATION				

0---400	AFFECTATIONS				
	Surplus accumulé affecté				
	Remb. Capital prêt camion	66 700 \$			
	Remb. Capital prêt agrandis	32 400 \$			
	Surplus accumulé				
	Total affectations	99 100 \$			
	TOTAL DES AFFECTATIONS	99 100 \$			* augmentation 7%
	GRAND TOTAL DES DÉPENSES	651 730 \$	63 121 \$		
	RECETTES				
	Quote-part municipalité	413 951 \$	76 241 \$	18%	*inflation a 2.5%. SGM a 100% perte QP +/- 7500\$ a prévoir, ajout 15000\$ avocats
	Interventions	80 000 \$	3 085 \$	4%	
	Entente Odanak	58 499 \$	21 839 \$	37%	
	Autres recettes	54 352 \$			
	- Odanak intervention		374 \$		
	- Intervention extérieur régie		1 040 \$		
	- Intérêts		293 \$		
	- Revenus divers				
	- Formation				
	- Rapport incendie				
	- Mâchoires de vie		1 384 \$		
	Affectation surplus				
01-231-22-400	Revenus- dépenses interven	10 000 \$	4 475 \$	45%	*in and out
	SUBVENTION PIQM	34 928 \$			
	GRAND TOTAL DES RECETTES	651 731 \$	108 731 \$		
	Surplus déficit	0 \$	45 610 \$		

ANNEXE C



**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANÇOIS-DU-LAC**
41, RUE TRAHAN, C.P. 30
PIERREVILLE, QC, J0G 1J0
Tél, : 450-568-2171

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

Diane Martineau, secrétaire-trésorière
Émissaire de la langue française
auprès du ministre de la langue française

Diffusion : site internet de la municipalité de St-Pie-de-Guire

Adoptée le 18 février 2025
Résolution 2025-02-06

CONTEXTE

Le 1er juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 14) a été sanctionnée et a ainsi modifié la Charte de la langue française (ci-après désignée la « Charte »).

La Politique linguistique de l'État, qui donne les grandes orientations en matière d'exemplarité, a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023. Depuis le 1er juin 2023, celle-ci s'applique aux organismes municipaux, selon l'annexe I de la Charte, et encadre notamment les diverses situations où une autre langue que le français peut être utilisée.

La Régie d'incendie de Pierreville-St-François-du-Lac se doit, conformément aux dispositions de l'article 29.11 de la Charte, d'adopter une directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles.

CHAMP D'APPLICATION

La présente directive s'applique à tous les employés municipaux de la Régie qui entendent utiliser une autre langue que le français dans les situations exceptionnelles prévues dans la Charte (celle-ci décrit les situations où une autre langue que le français peut être utilisée par les employés municipaux).

CADRE JURIDIQUE

Cette directive s'appuie sur la mise en œuvre de la Charte de la langue française et dans le respect du cadre juridique auquel la Régie est assujettie, dont le Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1); ainsi que les autres lois et règlements visant les Municipalités et Régie.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La Régie entend jouer un rôle exemplaire et proactif en ce qui a trait à l'usage et à la qualité du français dans ses activités. La langue de travail est le français et le personnel doit être informé des droits et des situations exceptionnelles où la Régie a la faculté d'utiliser une autre langue prévue à la Charte de la langue française à ce chapitre.

Même lorsque la Régie dispose d'une faculté d'employer une autre langue, elle doit toujours utiliser le français dès qu'elle l'estime possible.

FONCTIONNEMENT

Avant d'employer une autre langue que le français, tout employé municipal s'assure, en le vérifiant au cas par cas, qu'il est dans une situation exceptionnelle prévue par la Charte ou par son cadre réglementaire¹. Il peut en tout temps se référer à l'émissaire de la langue française désigné par le conseil d'administration dans l'organisation ou au document de référence fourni par l'émissaire et de pose sur l'intranet.

¹ Ministère de la Langue française. « Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration » https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/languefrancaise/fr/directives/directive_generale_mlf_administration.pdf,

Conformément au paragraphe 2 de l'article 13.2 de la Charte, une exception permettant aux employés de recourir à une autre langue que le français a l'écrit dans une situation lui confère aussi la faculté d'utiliser cette autre langue à l'oral dans la même situation.

Cependant, avant d'utiliser une autre langue que le français, tout employé municipal doit s'assurer que :

- tous les moyens raisonnables ont été pris pour utiliser exclusivement le français;
- l'utilisation exclusive du français aurait pour conséquence de compromettre sa mission ou le service au citoyen.

MISE À JOUR DE LA DIRECTIVE

La présente directive est mise à jour au moins tous les cinq (5) ans. Elle peut être révisée avant cette échéance notamment lorsque des changements apportés à la Charte ou à ses règlements doivent être pris en compte ou que des exigences supplémentaires sont jugées nécessaires.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La directive entre en vigueur dès l'adoption par le conseil d'administration, le 18 février 2025. Toute modification à son contenu doit également recevoir les approbations nécessaires.